



Déclaration liminaire de la FSU – CAPA de titularisation du 26 juin 2024

Cette CAPA se tient dans un contexte politique qu'il nous est impossible de ne pas évoquer. Une position intersyndicale s'est exprimée lors du CSA ministériel du 11 juin, par une déclaration commune des organisations FSU, UNSA Éducation, CFDT Éducation, Recherche, Formation publiques, CGT Éduc'action et SUD éducation, qui appellent les personnels à se mobiliser massivement pour empêcher l'extrême droite de parvenir au gouvernement.

Nous rappelons solennellement notre opposition aux idées d'extrême droite : par nature, xénophobe et raciste, l'extrême droite est un danger pour l'École publique, pour nos élèves, nos collègues et pour la démocratie. L'extrême droite a une vision réactionnaire et antirépublicaine de l'école : la mise en œuvre de son programme aurait des effets dévastateurs.

L'extrême droite ne condamne jamais l'insuffisance des moyens, ni ne parle de la dégradation des conditions de travail. Jamais elle ne porte un regard critique sur les inégalités scolaires et sociales des élèves qui n'ont cessé de se renforcer, sauf pour rendre l'immigration responsable de tous les problèmes de l'école.

Nos revendications pour l'École, ses personnels, ses élèves, pour la société ont une boussole : faire grandir et réussir tous les élèves ensemble, avec des personnels respectés et reconnus. Nos organisations ont alerté à de nombreuses reprises le ministère de l'Éducation nationale sur le danger d'imposer certaines de ses réformes qui accentuent les fractures sociales dans le premier comme dans le second degré, réformes reprenant parfois à leur compte certaines mesures que prône le RN.

Nous avons dénoncé les nombreux passages en force de ce ministère sur bien des réformes, qui piétinent la démocratie sociale et nourrissent le désarroi d'un nombre grandissant de nos collègues. Dans l'Éducation nationale comme ailleurs, cette pratique du pouvoir fait le lit de cette grave crise démocratique.

La FSU mobilise massivement depuis le 9 juin pour dire non à l'extrême droite. Elle appelle à un projet porteur de progrès et de justice sociale, d'une alternative sociale, féministe écologiste et

démocratique, aux antipodes du projet réactionnaire, raciste et xénophobe de l'extrême droite ainsi que des politiques néolibérales qui font son terreau depuis des années.

Cette CAPA doit rendre pour chacun·e des collègues dont le dossier est vu aujourd'hui, un avis pouvant conduire à sa titularisation, au renouvellement de l'année de stage ou au licenciement. La décision de l'Administration est lourde d'enjeux, nécessitant un examen approfondi, suite auquel c'est en principe M. Le Recteur qui prend la décision de titulariser ou non l'enseignant·e concerné·e. Nous faisons pourtant, une nouvelle fois, le constat de l'absence de M. Le Recteur, qui fait systématiquement le choix de déléguer son autorité pour les décisions relatives aux personnels représentés en CAPA second degré. Il n'aura en effet honoré de sa présence aucune CAPA Second degré depuis sa nomination, et ce malgré plusieurs demandes communes à toutes les organisations syndicales. Nous déplorons cette absence, à un moment où veiller à la qualité du dialogue social nous paraît plus que jamais essentiel. Nous demandons par conséquent une nouvelle fois solennellement la présence de Monsieur le Recteur, en particulier pour les situations les plus problématiques.

Nous remercions les services pour les documents mis à notre disposition et les réponses à nos demandes. Le fait de disposer de documents papier a facilité le travail de préparation, et les échanges. Nous regrettons en revanche que les documents dématérialisés n'aient été complétés et ainsi rendus conformes aux dossiers papier que suite à nos demandes. Nous renouvelons la demande qu'ils soient organisés en un document pdf unique par collègue. Nous vous remercions aussi pour les statistiques mises à notre disposition. S'agissant des statistiques concernant les avis, les statistiques par discipline seraient éclairantes.

Nous examinons aujourd'hui 22 dossiers de stagiaires sur lesquels un évaluateur au moins a porté un avis défavorable à la titularisation. 4 sont en histoire-géographie, 4 en espagnol et 9 en mathématiques. Une fois de plus, dans notre académie, le nombre total de dossiers étudiés ainsi que la surreprésentation de certaines disciplines nous alertent et nous invitent à étudier chaque dossier avec la plus grande attention.

Comme nous l'avons dit en groupe de travail, nous rappelons une nouvelle fois que le renouvellement de stage, s'il est essentiellement présenté par l'Administration comme un temps supplémentaire permettant de consolider ses compétences professionnelles, est loin d'être anodin pour les collègues concerné·es, qui savent nous le rappeler lorsqu'ils s'adressent à nous : il retarde l'avancée dans la carrière, et la seconde année, où se joue le bénéfice du concours, comme une épée de Damoclès, n'est pas nécessairement bien vécue, ni pleinement profitable.

Nous continuons de défendre, pour tous les collègues stagiaires, une titularisation à l'issue de la première année, avec allègement de service, poursuite de la formation et un accompagnement continué et adapté. C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenu·es, pour chaque collègue dont la situation était étudiée.

Pour plusieurs des collègues dont nous étudions la situation eux, la non-titularisation revêtirait une signification particulière :

- plusieurs sont déjà titulaires d'un autre corps. La non-titularisation revient dans le cas de ces collègues à considérer qu'il est possible d'être digne d'être titularisé dans un corps, mais pas dans un autre, malgré la réussite au concours.
- pour 4 stagiaires, la non-titularisation, au terme d'une seconde année de stage, les priverait tout simplement du bénéfice du concours. Nous rappelons que conformément à l'arrêté du 22 août 2014, les dossiers des professeurs agrégés stagiaires qui ne sont ni titularisés ni autorisés à accomplir une seconde année de stage doivent être transmis au ministre pour avis de la commission administrative paritaire nationale compétente, qui se prononce sur le licenciement ou la réintégration dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine.
- La situation des collègues pour qui la non-titularisation revient à un licenciement nous interroge plus encore, dans un contexte où pourtant la crise du recrutement continue de s'accroître, rendant toujours plus indispensable le recours aux non-titulaires. On préfère donc maintenir des collègues dans la précarité plutôt que de continuer d'investir dans la formation de personnels dont la qualification est garantie par leur réussite au concours.
- Pour 2 stagiaires, en espagnol, un avis défavorable est porté par l'Inspection générale, non seulement sur la titularisation, mais aussi sur le renouvellement. Il s'agit pour nous d'une situation totalement inédite et dont nous tenons à souligner l'extrême gravité. La lecture attentive des dossiers des collègues concernés, qui ne peuvent en aucun cas relever d'un licenciement à l'issue de la première année, nous fait conclure à un pur et simple abus de pouvoir de la part de l'Inspection générale. La proposition faite dès le groupe de travail de renouveler ces deux stagiaires nous renforce dans cette conviction, que nous souhaitons partager avec Monsieur le Recteur.

Concernant les conditions de stage, l'étude des dossiers nous conduit une nouvelle fois à signaler des points de vigilance :

- la constitution des services ne s'avère pas toujours aisée, conduisant par exemple pour une stagiaire, à partager une de ses classes avec un autre stagiaire affecté dans l'établissement ;
- le fait que la tutrice ou le tuteur ne soit pas toujours dans l'établissement, ni même dans le même type d'établissement, constitue une difficulté supplémentaire ;
- plusieurs stagiaires ont été chargés de classes reconnues comme particulièrement difficiles ;

- le tutorat a parfois été mis en place trop tardivement ; pour plusieurs stagiaires, il ne semble y avoir eu strictement aucune alerte avant l'inspection (elle même tardive).
- dans plusieurs dossiers, le fait de devoir concilier l'exercice en établissement et la formation INSPE a manifestement constitué un obstacle difficilement surmontable.

De là proviennent très souvent les forts contrastes relevés entre les appréciations portées sur les dossiers. Si les échanges lors du GT ont permis à l'Administration d'exprimer sa volonté de prise en compte de la pluralité des avis, nous faisons le constat, comme chaque année, du caractère prépondérant de l'avis de l'inspection, qui l'emporte invariablement sur tout autre dans la proposition faite *in fine* à la CAPA.

Nous rappelons notre demande insistante que les difficultés matérielles rencontrées par les stagiaires et néo-titulaires pour leur installation dans l'académie soient anticipées, notamment avec un dispositif d'aides exceptionnelles leur permettant de trouver rapidement un logement. Les possibilités doivent correspondre aux besoins, immenses dans l'académie.

Nous attirons cette année encore l'attention sur les stagiaires en prolongation, qui, selon leur situation, doivent être informés clairement de l'obligation pour eux de participer au mouvement. Chaque année, certain·es (souvent des femmes prolongées en raison d'un congé maternité) découvrent bien trop tard, suite à des informations contradictoires, qu'elles ne sont finalement pas titulaires du poste obtenu l'année précédente et qu'elles pensaient conserver !

Nous rappelons nos principales revendications concernant l'entrée dans le métier et en particulier les conditions d'exercice des stagiaires. Celles-ci demeurent constantes : nous demandons l'affectation des stagiaires sur 1/3 de leur ORS, cette quotité pouvant être prise sur le service du tuteur, ainsi déchargé, plutôt qu'en soustrayant des postes au mouvement ou aux BMP disponibles pour y asseoir des TZR. Nous demandons une revalorisation de l'indemnité de tuteur, diminuée de manière conséquente et injustifiable depuis 2014.

Réforme de l'entrée dans le métier

Malgré le contexte politique, alors que toutes les réunions sur des dossiers nécessitant des arbitrages politiques sont annulées et reportées, malgré l'opposition unanime des personnels et des organisations syndicales qui en demandent le retrait et/ou le report, le gouvernement persiste dans sa volonté de mettre en place une nouvelle réforme de la formation initiale des enseignant·es et des CPE : les réunions de travail sont maintenues, et le ministère envisage même de faire passer des premiers textes dans des instances. Une obstination irresponsable ! D'autant que sur le fond, cette réforme est à bien des égards inacceptable : le statut non défini de la première année après le concours ne fait pas du lauréat un fonctionnaire stagiaire, payé seulement 900 euros par mois ! Nous dénonçons aussi l'insuffisance des volumes de formation, l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement, le manque de visibilité sur l'avenir des INSPÉ et de leurs personnels...

Comme la FSU le réclame depuis plusieurs mois, le ministère doit non seulement reporter, mais abandonner cette réforme, qui emmène les étudiant·es, les formateur·rices et les futurs enseignant·es et CPE droit dans le mur.